

CHALLENGE DU PAYS DU GIER

2019

CHALLENGE DECOUVERTE 2019

REGLEMENT

Malgré l'absence de la course de Sainte Croix en Jarez le règlement reste le même en 2019 pour favoriser la participation aux courses de notre challenge

1. Les participants doivent être majeurs.

2. La participation au challenge implique

- l'acceptation au règlement
- l'arbitrage du comité d'organisation du challenge

3. Les 4 courses retenues pour le challenge sont :

4.

- LA FOULEE DE CHATEAUNEUF : (22km)
- COURSES PEDESTRES PAYS DU GIER : (19km)
- FARNAY TRAIL : (29km)
- COURIR POUR DES POMMES : (35km)

Il suffit d'être classé sur 4 courses pour participer au challenge pour les hommes, et 3 courses minimums pour les femmes.

5. Attribution des points :

Le premier aura autant de points que le nombre d'arrivants et l'attribution des points sera dégressive en fonction du classement.

Exemple : 250 arrivants = 250 points au 1^{er}, 249 au 2^{ème}, etc....*les points seront doublés pour les courses ayant moins de 100 arrivants.*

6. Récompense :

Seront récompensés les 10 premières femmes et les 20 premiers hommes.

7. Le lieu et la date de remise des récompenses seront connus par voie de presse. Les bénéficiaires seront informés personnellement et devront y être présents.

Pour toutes infos complémentaires :

Mr CHILLET Joël : Tel : 04.77.31.36.39 / 07.81.34.43.21

Mail : joel.chillet@wanadoo.fr

REGLEMENT

Malgré l'absence de la course de Sainte Croix en Jarez le règlement reste le même en 2019 pour favoriser la participation aux courses de notre challenge

1. Les participants doivent être majeurs.

2. La participation au challenge implique

- l'acceptation au règlement
- l'arbitrage du comité d'organisation du challenge

3. Les 4 courses retenues pour le challenge sont :

- LA FOULEE DE CHATEAUNEUF : (13km)
- COURSES PEDESTRES PAYS DU GIER : (10km)
- FARNAY TRAIL : (13km)
- COURIR POUR DES POMMES : (17km)

Il suffit d'être classé sur 4 courses pour participer au challenge pour les hommes, et 3 courses minimums pour les femmes ET NE PAS AVOIR ETE DEJA RECOMPENSE AU CHALLENGE DU PAYS DE GIER ET CHALLENGE DECOUVERTE DEPUIS 2012

4. Attribution des points :

Le premier aura autant de points que le nombre d'arrivants et l'attribution des points sera dégressive en fonction du classement.

Exemple : 250 arrivants = 250 points au 1^{er}, 249 au 2^{ème}, etc.... *les points seront doublés pour les courses ayant moins de 100 arrivants.*

5. Récompense :

Seront récompensés les 5 premières femmes et les 5 premiers hommes.

6. Le lieu et la date de remise des récompenses seront connus par voie de presse. Les bénéficiaires seront informés personnellement et devront y être présents

Pour toutes infos complémentaires :

Mr. CHILLET Joël 04.77.31.36.39 / 07.81.34.43.21

Mail : joel.chillet@wanadoo.fr